

**Du vendredi 24 au
dimanche 26 mai 2024**

**Entrée libre
veyrier.ch**

BOUR- GEONS EN FÊTE

**MUSIQUE · ART VIVANT · ATELIERS
NATURE · RESTAURATION · MARCHÉS**



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2024

Le président du Conseil municipal, M. Alain Pautex (PLR) ouvre la séance avec une minute de silence observée en la mémoire de M. Jean-Noël Genet, récemment décédé. Il fut Conseiller municipal de 1999 à 2003, Conseiller administratif de 2003 à 2007 et Maire en 2004.

Lors de ce moment de recueillement, la mémoire de M. Éric Matthey, beau-père de Mme Claude-France Matthey (PLR) est également honorée.

LES COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Pautex fait part de la démission du Conseiller municipal, M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) qui a siégé durant presque neuf ans au sein de l'hémicycle. Élu en juin 2015, il quittera ses fonctions au 31 mars 2024. M. Fabrice Schoch rappelle, dans son discours d'hommage, qu'il a été le premier membre du parti Veyrier-Ensemble à présider le Conseil municipal, de juin 2017 à mai 2018. Les prises de parole sont nombreuses pour saluer son engagement au service de la commune et de ses habitants, ainsi que ses nombreuses qualités qui l'ont rendu apprécié de toutes et tous.

LES COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) Maire, annonce les événements culturels à venir ou encore en cours, ainsi jusqu'au 24 mars, l'exposition de Loïc Bartolini «Carnet de voyages» à la Mansarde ; puis le 23 mars à 20h00, la conférence-spectacle «Schubert : recettes, remixes et beautés» à la salle Grand-Salève ; du 20 avril au 5 mai, l'exposition de peinture d'Irène Thévenaz intitulée «Trajectoire» à la Mansarde ; le 21 avril à 16h00, le spectacle de danse jeune public «Yumé» à la salle Grand-Salève et enfin, du 24 au 26 mai, l'événement «Bourgeois en Fête» à l'Espace de l'ancienne salle communale et sur l'esplanade. Cette fête de printemps sera comme un mini «Champ des possibles» mettant en avant l'économie circulaire et le développement durable.

M. Christian Robert (PLR) répond ensuite à des questions soulevées lors du précédent Conseil municipal. La Clinique de la Colline, propriétaire du parking situé au sous-sol du bâtiment Grand-Salève, a adressé un courrier au Conseil administratif au sujet des fuites d'eau précédemment évoquées. Celui-ci explique comment s'effectue, dans ce bâtiment, l'écoulement des eaux pluviales jusqu'aux égouts.

Il informe que le luminaire de l'escalier situé entre le Fil d'Argent et l'école de Grand-Salève a été réparé.

D'autre part, le fonctionnement des jeux extérieurs de cette même école est contrôlé trois fois par année par une entreprise mandatée, spécifie-t-il. Leur sécurité fait l'objet d'un important contrôle annuel. Le service des Routes et espaces verts passe également pour vérifier d'autres aspects, mais une installation conforme un jour, peut ne plus l'être le lendemain pour diverses raisons, conclut M. Robert qui ajoute que pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité, un contrôle des surfaces de jeux sera aussi régulièrement fait par l'État à compter de cette année.

Pour conclure, M. Robert signale que le marquage du terrain de basket situé derrière l'école de Grand-Salève sera effectué dès que les conditions météorologiques le permettront.

Vote du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires et d'une extension du restaurant scolaire sur le site de Bois-Gourmand

La commission des constructions a examiné en date du 27 février 2024, le projet déposé par le Conseil administratif. M. Florian Barro (PLR) rapporteur, expose les éléments relevés par les membres de la commission. Ce projet se situe sur un site ayant fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) en 1999, la réalisation s'en trouve certes simplifiée mais ce PLQ, qui a plus de 25 d'âge, est-il toujours en adéquation avec la réalité actuelle ? Un autre questionnement concerne le volume du bâtiment dédié aux activités parascolaires : ne serait-il pas préférable de construire un peu plus grand, de façon à pouvoir disposer de salles mieux dimensionnées pour une plus grande polyvalence ? Plusieurs commissaires ont trouvé le coût du crédit d'étude et de construction confortablement estimés. «Nous souhaitons voter la délibération telle qu'elle nous est proposée, tout en recommandant au Conseil administratif, soit de viser la réduction de ces coûts, soit de concevoir un projet plus grand dans la même enveloppe budgétaire»,

relaie Florian Barro. À la suite de quoi, aux noms de la commission et du PLR, il invite le Conseil municipal à voter ce budget pour la réalisation du projet qui permettra aux enfants de bénéficier d'un meilleur accueil à midi lors de leur repas, puis lors de leurs activités parascolaires. Tous les groupes, ainsi que Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) suivent M. Barro qu'ils remercient pour son rapport. M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) souligne que le projet répond à un réel besoin étant donné qu'à l'heure actuelle, une centaine d'enfants prend ses repas dans le hall d'entrée de l'école et que les activités parascolaires ont lieu dans les sous-sols. Il se dit favorable à une légère augmentation du volume du bâtiment. Mme Desardouin et M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux) jugent, eux aussi, que le coût estimatif des travaux est important, tout en disant accorder leur confiance au Conseil administratif. La proposition du rapport de la commission des constructions et le crédit d'étude d'un montant de CHF 1'050'000 sont votés à l'unanimité.

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Projet de modification des limites de zones Tricouni/Marais

M. Robert souligne en préambule que les discussions sur ce sujet ont été anticipées en commission d'aménagement du territoire et environnement. Suite à l'enquête publique au cours de laquelle différentes remarques ont été formulées par deux associations, il convenait de disposer de temps, afin de permettre à la commune de procéder à des auditions dans les délais qui lui sont impartis pour se déterminer sur ce type d'objet.

Il rappelle que la présente demande de modification des limites de zones - passer d'une zone de développement 4B à une zone de développement 3 pour créer essentiellement des logements - est liée à la mise en conformité énergétique des immeubles situés sur deux parcelles à la hauteur des Tournettes. Pour financer ce projet, le propriétaire de la parcelle 15803, la Caisse de pension de la Migros (CPM) envisage de surélever les bâtiments existants et d'en construire de nouveaux. D'une hauteur de 15 mètres, supérieure à ce qui est accepté en zone 4, ces immeubles ont été construits en conformité avec un plan d'aménagement adopté en 1969 par le Conseil d'État, mais aujourd'hui devenu caduc. Un nouveau cadre réglementaire doit être mis en place pour la création de logements. De même que, pour mettre le site en conformité, il est nécessaire de procéder à une modification de zones qui s'étendrait à la parcelle voisine 10107 appartenant à l'hoirie Burger. Le département du territoire (DT), favorable au projet de la CPM, a demandé l'élaboration d'une image directrice associant les habitants, les associations et la commune, cette dernière ayant souhaité pouvoir faire part de ses attentes. En substance, l'image directrice prévoit la surélévation de certains immeubles jusqu'à 21 mètres, à l'exception de ceux situés au chemin des Marais limitée à 18 mètres ; de nouveaux bâtiments plus bas (12 m maximum) ; la suppression du parking avec la construction de places en sous-sols, une requalification de la place des Tournettes, entre autres, en la végétalisant et en y réalisant une surface d'activités commerciales.

Opposé à une surélévation excessive, le Conseil administratif a requis une hauteur d'immeubles ne dépassant pas 21 mètres (celle-ci pouvant atteindre jusqu'à 27 m pour des bâtiments de logements) et limitée à 15 m au chemin des Marais avec simplement, pour ces dernières constructions, une surélévation constituée d'un retrait d'attique intégré dans le gabarit actuel des bâtiments. Il mentionne également que la dérogation à l'obligation d'établir un plan localisé de quartier (PLQ) accordé par l'État doit être conditionnée au respect du travail de concertation établi dans le cadre de cette image directrice, sans quoi la commune demandera la mise en place d'un PLQ. Cet outil, s'il lui permet un plus grand contrôle (une modification de zones se décidant au niveau du canton qui valide la délibération du Conseil municipal) rallongera la procédure de deux à trois ans. Ce sera autant de temps d'attente pour la rénovation de cet ensemble et pour les futurs habitants. Il est donc important que les députés du Grand Conseil soient attentifs aux préoccupations que suscite le projet, souligne Florian Barro.

Tous les groupes, ainsi que Mme Desardouin, entrent en matière et votent le renvoi de cette proposition en commission d'aménagement du territoire et environnement. Ils apprécient l'approche participative développée dans ce projet. Sensibles aux doléances des associations de quartier, M. Hutzli (Le Centre) et M. Duc (PLR) entendent poursuivre les auditions de ces dernières et les discussions au sein de la

commission d'aménagement du territoire et environnement. Le groupe Veyrier-Ensemble demande un amendement à cette proposition pour que les bâtiments soient réalisés en très haute performance énergétique (THPE) et qu'une réflexion soit engagée quant à l'organisation d'un concours d'architecture. Il se dit aussi satisfait d'avoir appris que les loyers actuels n'augmenteraient pas : l'augmentation du nombre de logements financera la rénovation.

QUESTIONS ET DIVERS

Selon ce qui lui a été rapporté par un communier, M. Duc indique qu'un habitant ne peut louer une salle communale en période de vacances scolaires. M. Robert précise que cette disposition du règlement interne de la commune vient d'être modifiée.

M. Zufferey fait remarquer que les sols et l'escalier menant des vestiaires à la piscine, sur le site d'Harmony, sont une vraie patinoire pour les enfants qui suivent les cours de natation. Il y a déjà eu de nombreuses chutes. Serait-il envisageable que la municipalité intervienne et préconise la pose d'un revêtement de sol antidérapant, par exemple ? M. Robert répond que la commune va se rapprocher d'Harmony qui n'a, pour l'instant, jamais rapporté de problèmes.

M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) transmet une demande de l'Association des parents d'élèves de Veyrier (APCV) et de la direction de l'école de Grand-Salève qui souhaiteraient un projet participatif concernant l'aménagement du préau de l'école primaire et de ses abords, associant les enfants, les enseignants et les responsables de l'animation parascolaire. Il s'agit d'améliorer le bien-être des enfants en leur offrant un environnement plus végétal, naturel, diversifié et sans îlots de chaleur grâce, entre autres, à l'amélioration de la perméabilité du revêtement des sols. Le Conseil administratif n'a pas encore répondu à la lettre qui lui a été envoyée à ce propos et les auteurs du projet restent dans l'attente. Mme Tagliabue répond qu'un courrier leur a été adressé et qu'une étude de faisabilité est en cours. La mairie attend à présent une estimation du coût des travaux avant de revenir vers eux pour entamer les discussions.

M. Jean-Louis Gämperle (Veyrier-Ensemble) intervient au sujet du marquage du terrain de basket extérieur de l'école de Grand-Salève (cf plus haut). Le comité du Veyrier Salève Basket demande à être consulté afin que les marquages correspondent aux normes officielles de ce sport, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le comité désire également participer à la réflexion du futur déplacement du terrain de basket de l'école de Bois-Gourmand.

M. Zanicoli évoque le sujet de l'éclairage public et des économies d'énergie avec, notamment, l'utilisation de LED ou d'un système permettant de diminuer ou d'augmenter, au besoin, l'intensité de la lumière. M. Robert lui indique que lors de travaux, les anciens éclairages sont systématiquement remplacés par des LED. Mais étant donné que les dispositions du plan cantonal «Optimalux, ombre et lumière» ne sont pas encore clairement définies à moyen terme, la commune préfère pour l'instant ne pas réaliser des investissements qui pourraient se révéler inappropriés par la suite.

Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) demande si les partis politiques de l'hémicycle pourront présenter leur prise de position dans la brochure explicative sur le vote du référendum concernant le trajet du bus 49 à Veyrier et, dans l'affirmative, quel est le délai pour le faire. M. Martin répond que le délai est fixé pour les partis, comme pour les associations, au 15 avril 2024 à midi. Et comme vient de le dire un membre du Conseil municipal, tous les Conseillers municipaux ont reçu un mail le 15 février dernier avec tous les détails.

M. Hutzli se fait l'écho d'un communier voulant savoir pourquoi il n'y a plus de lumière dans le parc de la Mouille dans lequel il y a aussi des trous en formation. M. Robert précise que ces trous sont creusés pour le renouvellement des poubelles enterrées.

M. Hutzli revient ensuite sur les limitations de vitesse non respectées dans le village. M. Jean-Marie Martin (Le Centre) explique que le Conseil administratif a demandé à la Police municipale d'établir un rapport qui sera ensuite transmis à la commission des finances, sécurité et administration et au Conseil municipal. Ce rapport conduira sans doute à des modifications, particulièrement au chemin de Sous-Balme où la largeur de la route favorise une circulation à trop grande vitesse.

■ Martine Urli

FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

Cette fête se déroulera à nouveau dans le parc du Grand-Donzel.

Elle aura lieu le samedi 1er juin 2024 de 9h30 à 14h00, par tous les temps, grâce à l'installation de la grande tente de la commune.

Actualité oblige, c'est la thématique des Jeux Olympiques qui sera le fil conducteur des activités proposées par les institutions de la petite enfance présentes.

L'Association des parents d'élèves de Veyrier (APCV) proposera son Marché aux jouets, par et pour les enfants, toujours très apprécié.

De plus amples informations vous seront communiquées en temps opportun par les institutions de la petite enfance et également au travers du site internet communal.



PROMOTIONS SCOLAIRES 2024

La Fête des Promotions scolaires aura lieu le vendredi 28 juin au Grand-Donzel.

Les élèves des écoles profiteront des différentes animations prévues sur l'emplacement de fête le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée.

A 19h15, départ du cortège (pour les trois écoles) depuis l'école de Grand-Salève à destination du Grand-Donzel.

A l'arrivée, carrousels, restauration et animation musicale vous accueilleront sur le site de la fête.

Le programme détaillé de cette manifestation sera distribué par le biais d'un tout-ménage et à tous les élèves dans le courant du mois de juin.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de la participation des enfants et de leur famille à cette fête.

**DEPUIS CETTE ANNÉE,
TOUS NOS RESTAURANTS
SCOLAIRES SONT LABELLISÉS
FOURCHETTE VERTE JUNIOR !**

Qu'est-ce que cela signifie pour vos enfants ?

Des repas et des collations de qualité et équilibrés dans un environnement sain et écologique. Les normes d'hygiène sont respectées et contrôlées et le tri des déchets est effectué consciencieusement.

Les engagements du Label Fourchette verte participent au développement du comportement alimentaire de manière favorable pour la santé. La diversité des plats du Label permet le développement du goût chez les enfants et la découverte de nouvelles saveurs et associations d'aliments.



tout-petits et junior

Que découvrir dans un repas

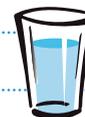
Fourchette verte des tout-petits et junior?

De la viande ou un aliment équivalent en quantité adaptée à l'âge

Un aliment constructeur et réparateur riche en protéines

à choix: viande, volaille, poisson, crustacés, oeufs, légumineuses, tofu, fromage, Quorn, ...

De l'eau à chaque repas!



Beaucoup de légumes et de fruits

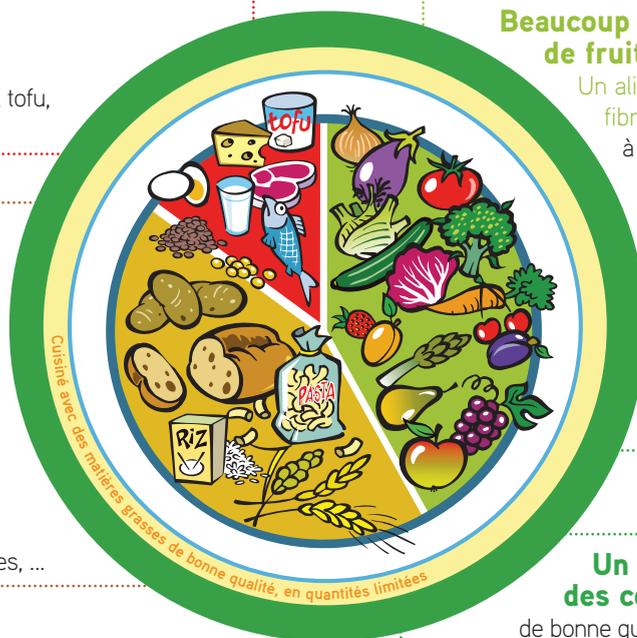
Un aliment protecteur riche en fibres et en antioxydants

à choix*: légumes crus et/ou cuits, fruit crus et/ou cuits, éventuellement jus de légumes ou de fruits.

Des féculents diversifiés en quantité variable selon la faim et l'activité physique

Un aliment énergétique riche en hydrates de carbone sous forme d'amidon

à choix: pain, pommes de terre, pâtes, riz, céréales, légumineuses, ...



Un dessert

Le plus souvent un fruit* cru ou cuit ou un dessert lacté.



Un petit déjeuner et/ou des collations

de bonne qualité, le plus souvent composés de fruits*, de produits laitiers et/ou de féculents.

Des matières grasses en quantité limitée et de bonne qualité nutritionnelle

à choix selon utilisation: huiles d'olive, de colza, de colza HOLL, de tournesol HO.

La fréquence des mets gras est limitée.

Sel & sucre

Toute la cuisine est peu salée, les salières et condiments ne sont pas à disposition. La fréquence des mets sucrés est limitée.

* de préférence de saison et de la région

Les critères détaillés se trouvent sous www.fourchetteverte.ch

Mercredis de la petite enfance

Avril - mai - juin 2024



« Les émotions, on les ressent ! » - 17 avril

Ces ateliers permettent aux enfants d'apprendre à mieux se connaître, à se faire confiance et à gérer les émotions. Le programme se base sur la méthode Eline Snel.

- Heures : 1er atelier : 9h30-10h15 / 2e atelier : 10h30-11h15
- Âge : 3-6 ans
- Nombre d'enfants : 12 enfants par atelier
- Lieu : EVE Grand-Salève
- Prix : 3.- / enfant

Accueil adulte-enfant - 29 mai

Un espace d'accueil pour jouer et partager un moment convivial. Retrouvez des jeux et jouets, des livres ainsi que du matériel d'éveil. Rencontrez aussi des professionnels afin d'échanger sur le développement de votre enfant.

- Heure : 9h15-11h15
- Âge : 0-5 ans
- Nombre d'enfants : 10
- Lieu : EVE Tour-de-Pinchat
- Prix : 2.- /enfant



Yoga - 12 juin

Le yoga permet à l'enfant de découvrir son corps et de se détendre. Le yoga est avant tout une philosophie de vie qui signifie Unir / Relier. Ce moment réservé aux enfants leur permet de découvrir de nouveaux mouvements

- Heures : 1er cours : arrivée à 9h15, cours de 9h30 à 10h / 2e cours : arrivée à 10h15, cours de 10h30 à 11h
- Âge : 2-5 ans
- Nombre d'enfants : 4 par groupe
- Lieu : EVE Grand-Salève
- Prix : 10.- /enfant

Contact mairie

022 899 10 10

Inscriptions

Inscription obligatoire pour toute activité, merci de scanner ce Qr code ou de vous rendre sur : <https://veyrier.ch/petite-enfance/>



PASSEPORT-VACANCES 46ÈME ÉDITION

ACTIVITÉS DU 1ER AU 26 JUILLET 2024

Le Passeport-Vacances, prestation sociale du canton de Genève (mandat du DIP), propose une grande variété d'activités dans la région de Genève pendant le mois de juillet. Il vise à offrir des vacances très abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans, en les invitant à concevoir leur propre programme, par une sélection d'activités de leur choix. Le programme, sans cesse renouvelé, se construit chaque année grâce à une collaboration efficace entre les secteurs public et privé (communes, entreprises, associations) ainsi que divers groupements qui souhaitent partager leur savoir.

- Pour les enfants nés entre 2009 et 2014
- CHF 80 pour 15 activités maximum
- Plus de 100 activités à choix
- Transports hors canton en train CFF et minibus inclus dans le passeport
- Tickets TPG à la charge des parents pour les déplacements dans le canton de Genève
- Pré-inscriptions du 29 avril au 12 mai
- Nouvelles inscriptions et bourse aux places restantes du 14 mai au 22 juillet



CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS 49

Le 10 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé la création d'une nouvelle ligne de bus 49 (voir plan ci-dessous). Un référendum contre cette délibération ouvrant un crédit de CHF 396'000 destiné à la création de cette ligne a abouti.

Une votation populaire communale aura donc lieu le 9 juin 2024.

Une brochure explicative arrivera dans votre boîte aux lettres avec votre bulletin de vote quelques semaines avant la date de la votation.

e, d'élagage ou de paysagistes le plus tôt possible afin de limiter les risques de dispersion des poils.

Grands Esserts



Messicoles: fin du gros œuvre

Un bouquet pour une réalisation en forme de fleur. Le vendredi 22 mars, le bouquet de chantier marquant la fin du travail de gros œuvre des trois immeubles de la Fondation Immobilière de la Ville de Veyrier (FIVV) a été célébré. La réalisation de la structure du parking souterrain des trois bâtiments est également terminée.

Cette étape importante de la vie d'un chantier indique que les maçons, les grues et la centrale à béton vont gentiment céder leur place aux artisans du second œuvre. Le premier bâtiment de l'ensemble Messicoles est d'ailleurs déjà entré dans sa deuxième phase, ses fenêtres ayant été posées récemment.

D'un point de vue architectural, les Messicoles forment un ensemble unique en matière de construction. Une réalisation en forme de corolle, qui aujourd'hui fait la fierté des ouvriers et autres corps de métiers qui ont œuvré à son édification.

Les trois immeubles réalisés par la FIVV totalisent 120 logements du 3 au 5 pièces, répartis sur 6 niveaux. Au total, il y aura 6 appartements par plateau. Une salle commune pour les habitants des trois immeubles Messicoles est prévue au rez-de-chaussée du premier bâtiment. Sur le toit du parking sous-terrain, un potager partagé ravira les habitants, petits et grands. Au cœur de chaque immeuble, une œuvre artistique représentant une fleur des champs sera suspendue.

Construits selon le label Très Haute Performance Énergétique (THPE), les bâtiments seront par ailleurs raccordés au chauffage à distance.

Finalement, en termes de planning, le premier immeuble locatif devrait être finalisé au printemps 2025.



Plus d'informations et inscription à la newsletter: www.grands-esserts.ch



SAMEDI 27 AVRIL 2024, DE 09h30 À 16h00

OPÉRATION LAURELLES DANS LES FORÊTS DE VEYRIER

ENVIE D'AGIR POUR LA NATURE?

En collaboration avec ForêtGenève et la commune de Veyrier, le WWF Genève organise la 1^{ère} journée d'arrachage de plantes invasives de l'année.

ET SI VOUS NOUS REJOIGNEZ ?

Plus d'infos et inscriptions: wwf-ge.ch/agenda



Photo: ©WWF Suisse/Glem Michel